

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mil quatorze le trois juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LE JALLE, Maire

PRESENTS : Patrick HOUTEKIER, Marjorie BLAINEAU, Gwénaél LE FLOCH, Bénédicte BARRE VILLENEUVE, Michel LOUESSARD, Maryannick PELERIN, Nadine MIGNOT, Virginie BOUETTE, Emilie MACE, Sébastien MOULIN, Anne-Catherine DESJARDINS, Didier LE DERFF, Céline LEFEBVRE

Monsieur Fabrice ROSOLI est arrivé à 20h50

Monsieur Blaise MAYANGA a donné pouvoir à Monsieur Gwénaél LE FLOCH

Monsieur Frédéric HOCHARD a donné pouvoir à Monsieur Claude LE JALLÉ

Absent excusé: Madame Maryvonne DOS SANTOS

Absent : Monsieur Jean-François BRETON

Convocation du 27 juin 2014

Secrétaire de Séance : Madame Marjorie BLAINEAU

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 mai 2014

Travaux en cours :

- **Quartier de Kerno** : Les travaux de la partie « intramuros » sont terminés.

La phase 2 du chantier concernant la route de Kerno vient de démarrer.

Local Pizzeria

Le Maire explique au conseil municipal qu'en séance du 6 mars dernier, une délibération fixant les conditions de location du local de vente de pizzas avait été prise. Compte-tenu du retard dans les travaux, la date de début du bail fixée au 1^{er} mai n'a pu être respectée.

Par conséquent, je vous demande votre accord pour que le bail précaire de 23 mois débute le 1^{er} septembre 2014 selon les conditions définies par délibération du 6 mars dernier, à savoir :

- Etablissement d'un bail précaire de 23 mois ans à Monsieur Pascal LAMANDE moyennant un loyer mensuel de 180 € en septembre et octobre 2014, puis 300 € par mois) à compter du 1^{er} novembre 2014.

- une caution d'un montant égal à un mois de loyer, soit 300 €, sera demandée.

- le bail à titre précaire sera établi par SCP VIVIEN, Notaire à Elven et les frais en résultant seront pris en charge par moitié entre les parties.

Le conseil municipal, après délibération :

- décide d'établir un bail précaire de 23 mois ans à Monsieur Pascal LAMANDE moyennant un loyer mensuel comme indiqué ci-dessus payable par avance le 5 de chaque mois au Trésorier Municipal.

- fixe la date de début du bail au 1^{er} septembre 2014.

- précise qu'une caution d'un montant égal à un mois de loyer – 300 € -sera demandée.

- précise que le bail à titre précaire sera établi par SCP VIVIEN, Notaire à Elven et que les frais en résultant seront pris en charge par moitié entre les parties.

- autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Chapelle de Cran

Des travaux d'entretien de la chapelle – menuiserie, couverture, cloche, sont nécessaires. Un RDV avec Mr Chesneau de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et Mr Cardin, Architecte des Bâtiments de France est indispensable avant de prendre des décisions sur les travaux à réaliser.

Voirie

- Des travaux d'enrobés ont été réalisés sur la jonction entre la partie publique du lotissement du Roscoët et le Lotissement privé « La Guillevic ». Le coût de cette opération est de 1 200 €.
- Dégradations des pavés devant la mairie.

Deux solutions nous sont proposées :

* refaire un pavage à l'identique pour un coût d'environ 12 000 €. A cela, il faudra attendre le temps de séchage d'environ 3 semaines.

* réaliser un enrobé et y coller des pavés en résine (idem Bizole) pour autour de 7 000 €.

Le conseil, à l'unanimité, prend la décision de réaliser un enrobé avec des pavés en résine.

Projets d'investissements

Monsieur le Maire explique sa vision des projets d'investissements qui doivent être réfléchis en raison de leur utilité dans le temps et de leur financement. Ces projets feront l'objet de travaux en bureau municipal, commission municipale ou élargie, et conseil municipal. Monsieur le Maire souhaite que tous les élus soient associés à ces projets.

Il complète sa vision de Treffléan demain concernant le bourg et ses abords avec :

Au nord, la zone artisanale qu'il serait souhaitable d'agrandir en fonction du PLU et du PNR.

A l'est : les projets de développement commerces- santé

Au sud-ouest : le cadre de vie

Au centre : des travaux simples d'attractivité

Il souhaite une réflexion globale sur les problèmes de circulation et de déplacements en interne et vers l'extérieur, la mise en valeur de propriétés et du patrimoine communal.

Des investissements lourds comme le restaurant scolaire, le patrimoine bâti, la voirie, les réserves foncières et autres aménagements

Monsieur Le Derff intervient et approuve ce mode de fonctionnement où le conseil municipal sera informé du projet avant sa présentation, pour adoption, en conseil municipal ordinaire.

Rythmes scolaires et modification du temps de travail des agents

Marjorie Blaineau informe les élus qu'en réponse au questionnaire et après analyse, environ 150 enfants participeraient au Temps d'Activités Périscolaires, et 70 seraient inscrits au restaurant scolaire le midi. A titre indicatif, le nombre d'heures complémentaires d'avant les TAP et après est de l'ordre de 80 h, pour un coût global supplémentaire d'environ 55 000 € pour une année complète.

Pour information : les agents titulaires bénéficieront d'heures complémentaires pour la période de septembre à décembre. Ce qui nous permettra d'ajuster au mieux les réels besoins avant de procéder à la modification de leur contrat de travail et notamment consulter les instances correspondantes.

Pour les agents non titulaires, ils seront sous contrat et rémunérés selon le nombre d'heures effectuées avec congés payés.

Enfin, en ce qui concerne les ASEM de l'école privée, il sera nécessaire de passer une convention avec l'OGEC ou une délégation de service public. Nous sommes dans l'attente d'informations par l'Association des Maires. Les mairies environnantes ont plutôt opté pour une convention

Le poste d'ATSEM, libéré par Joëlle ROLLAND, sera vacant au 1^{er} septembre 2014, mais son remplacement est déjà prévu dans le nombre d'agents figurant sur la liste.

Madame Delphine LE BRAS est coordinatrice des Temps d'Activités Périscolaires.

Rapport sur l'eau et sur l'assainissement 2013

En application de la loi n° 95.101 du 2 février 1995 et au décret n° 95.635 du 6 mai 1995, Monsieur Patrick Houtekier, maire-adjoint, présente le rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service en matière d'eau potable et d'assainissement.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, ainsi que de la note de synthèse relative à la qualité des eaux distribuées de la D.D.A.S.S. du Morbihan, le Conseil municipal :

- approuve à l'unanimité ces documents.
